

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Action "centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Maison de l'Emploi de Marseille (MDE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000,00 € à l'association Maison de l'Emploi de Marseille pour l'action « Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet.

Cette dépense d'un coût de 20 000,00 € sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016, sur le chapitre 017.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée